



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES INTERPRÈTES DE CONFÉRENCE
INTERNATIONAL ASSOCIATION OF CONFERENCE INTERPRETERS

Date : le samedi 16 février 2019

Durée : 10h-16h30

Adresse : International Civil Aviation
Organization (ICAO)
999 Boulevard Robert-Bourassa
Montréal, (Québec)

Frais d'inscription :

Membres AIIC : 150,00 \$

Non-AIIC : 200,00 \$

Pour vous inscrire, veuillez contacter :
s.vo@aiic.net

LES MOTS DU DROIT

Atelier sur l'interprétation juridique en contexte bijuridique et bilingue

le samedi 16 février 2019, Montréal



FORMATEUR : PROFESSEUR LOUIS BEAUDOIN, LL.L, TRAD. A

Titulaire d'une licence en droit de l'Université de Sherbrooke, Louis Beaudoin est jurilinguiste et traducteur juridique depuis une trentaine d'années. Il a été chargé de cours à l'Université Laval, à l'université McGill, à l'université de Sherbrooke et à l'Université d'Ottawa, où il a enseigné la rédaction de jugements et la traduction juridiques pendant plus de vingt-cinq ans. Il anime des ateliers de perfectionnement en français juridique à l'intention des avocats, juges, langagiers au Canada et ailleurs. Il a été expert consultant réviseur près le Tribunal pénal international pour le Rwanda (Nations Unies) en Tanzanie, où il a participé à la traduction et à la révision des jugements.

OBJET DU COURS :

Réaliser des interprétations idiomatiques sans contamination de l'anglais dans un contexte bijuridique (common law et droit civil) et bilingue (français et anglais) en prenant conscience de certaines des particularités du français et de l'anglais juridiques, notamment sur les plans du vocabulaire, de la syntaxe et de la stylistique, et en tenant compte de certaines contraintes inhérentes à la traduction et à l'interprétation des contenus juridiques.

INTERPRÈTES VISÉS :

Le cours s'adresse à tous les types d'interprètes pratiquants, qu'ils possèdent déjà ou non de l'expérience auprès des tribunaux.

Cet atelier éminemment pratique s'adresse en particulier aux interprètes qui travaillent dans le cadre de conférences juridiques, notamment à la Cour fédérale.



CONTENU



Nous examinerons à tour de rôle quelques-uns des grands principes qui peuvent orienter l'interprète appelé à rendre de l'anglais au français des contenus juridiques et plus particulièrement :

- 1) Le « caractère sacré » de la terminologie de la loi.
- 2) L'importance du respect des concepts du système de droit de la langue de départ.
- 3) L'importance du choix du mot juste dans la langue d'arrivée.

Certains problèmes propres à l'interprétation juridique seront expressément abordés, notamment :

- 1) Dilemme de l'interprète tenu d'employer les mots qu'il trouve dans la loi lorsqu'il n'existe, dans la loi, aucun équivalent français (rédaction asymétrique de la version française et de la version anglaise). Jusqu'où peut-on faire preuve de créativité en traduction juridique ?
- 2) Possibilité pour l'interprète de s'inspirer du libellé du texte de loi applicable plutôt que sur le texte à traduire lorsque celui-ci lui laisse à désirer (hiérarchie des sources en droit).

3) Le piège consistant à "importer" dans sa traduction (d'un texte de common law) les notions d'un système de droit étranger (droit français). Comment utiliser avec discernement des sources (dictionnaires, lexiques, banques de terminologie, etc.)

Les participants seront ensuite appelés à traduire certaines phrases en respectant le génie de la langue d'arrivée (degré supérieur d'abstraction du français) à la lumière des exposés vus en première partie.

Dans la seconde partie de cet atelier, nous nous pencherons sur certains termes qui posent problème, notamment la traduction de la préposition « under » en contexte juridique, de l'expression « in court », etc.

Nous passerons aussi en revue les règles à suivre pour s'adresser aux divers intervenants à la salle d'audience. Enfin, nous examinerons certains termes propres au domaine de la propriété intellectuelle.

Ce volet théorique sera suivi en après-midi d'une séance interactive au cours de laquelle nous examinerons en groupe divers scénarios soumis par les participants à partir de leur expérience de travail.

Avec l'animateur, les participants chercheront des solutions à partir des notions examinées plus tôt et à l'aide des ressources proposées. Cet exercice permettra d'approfondir sa réflexion sur les moyens à mettre en œuvre pour améliorer ses traductions en les rendant plus idiomatiques.



Moyens pédagogiques:

- * Exposés magistraux
- * Exercices pratiques
- * Recherches sur internet en groupe
- * MEERTENS, René, *Guide anglais-français de la traduction*, 5^{ème} édition, 2015
- * BEAUDOIN, Louis, *Les mots du droit : Lexique analogique juridique / Legal Thesaurus*, 3^{ème} édition, 2008.

